

**FORMATION
CONTINUE**

**Cycle de
Formation**

La compliance dans le secteur public

**université
PARIS-SACLAY**

**FACULTÉ
JEAN MONNET**
DROIT-ÉCONOMIE-GESTION





Inscription et tarifs

- **Tarif :**

1 000 euros (la formation n'est pas assujettie à la TVA)



Publics concernés

L'ensemble des structures publiques- collectivités territoriales, donc, mais aussi leurs groupements, l'Etat et toutes les structures qui en dépendent, les établissements publics nationaux et locaux...et donc tous élus agents, fonctionnaires et contractuels, qui en relèvent et, de par leur fonction ou leur pouvoir de décision, sont potentiellement en situation de risque en termes de délit pénal. Seront plus particulièrement touchés les élus et agents intervenant dans le domaine des marchés publics et concessions.

Sont aussi concernées toutes les structures para publiques qui sont plus ou moins liées à ces personnes publiques, s'agissant notamment des entreprises publiques locales- sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales...- ou des associations loi 1901 bénéficiant de subventions publiques.

Un arrêt récent de la Cour de Cassation a en tout cas confirmé que ces structures relevaient du même champ pénal que les collectivités dont elles dépendent, s'agissant en l'espèce du délit de favoritisme.

Dates

LE LUNDI 14 ET LE MARDI 15 JUIN 2021.

La programmation des sessions est donnée à titre indicatif et est susceptible de changements.

Format

2 jours. Formation susceptible d'être reportée ou effectuée partiellement en mode distanciel, au vu de l'évolution des conditions sanitaires.

Lieu

Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Gestion)

Piétons : 54, Boulevard Desgranges - 92330 Sceaux. (RER B – station Robinson)

Voiture : 35, Avenue Paul Langevin - 92260 Fontenay-aux-roses

Responsable de formation

Jean-Marc PEYRICAL jean-marc.peyric@universite-paris-saclay.fr

Présentation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Parce que la situation est paradoxale : la Loi Sapin 2 du 9 décembre 2016, qui est une étape importante dans la prévention et la lutte contre la corruption, ne concerne que les entreprises privées et non les entités publiques, sauf pour ce qui est du dispositif du lanceur d'alerte. La corruption dite passive n'est donc pas touchée par le champ de la loi, alors que la question de la probité dans la sphère publique et parapublique est aujourd'hui essentielle. Le secteur de la commande publique- 200 milliards d'euros annuels pour un pays comme la France, soit 10% de son PIB, est en premier lieu concerné, ainsi qu'en témoignent les condamnations régulières pour délits de favoritisme ou de prise illégale d'intérêts, ou encore les arrêts du Conseil d'Etat de plus en plus nombreux sur le conflit d'intérêts.

Il est donc incontournable - et la loi évoluera forcément dans ce sens - que les sphères privée et publique soient mises au même niveau d'exigence de conformité et de prévention de la corruption. Le plan national de lutte contre la corruption prévoit d'ailleurs parmi ses 12 mesures clé la formation et la sensibilisation des élus et agents

publics ainsi que l'accompagnement du secteur public dans le déploiement effectif de dispositifs anti-corruption. Le besoin de formation et d'accompagnement est d'autant plus urgent qu'à ce jour seulement 7,3% des collectivités territoriales ont mis en place des mesures de prévention de la corruption, 3,5% des agents publics territoriaux ayant reçu une formation en matière de prévention des atteintes à la probité.

L'objectif de la formation est donc non seulement de sensibiliser les élus et agents concernés tant au différents délits relatifs aux manquements à la probité qu'aux risques et sanctions qu'ils encourent dans le cadre de ces manquements, mais aussi de leur donner les outils susceptibles de leur permettre d'éviter de se retrouver dans de telles situations.



PROGRAMME

Jour 1 - Cartographie des délits et des risques de fraude et de corruption

Présentation des délits constituant les manquements au devoir de probité -concussion, corruption, prise illégale d'intérêts, favoritisme, détournement et soustraction de biens-, avec des illustrations jurisprudentielles et des mises en situation concrètes.

Détermination d'une cartographie précise des risques de fraude et de corruption dans les processus de passation et d'exécution des marchés publics et concessions

Jour 2 - Code de conduite et Dispositifs de prévention

Élaboration d'un code de conduite définissant et illustrant les différents types de comportement à proscrire

Mise en œuvre de dispositifs :
de formation aux risques d'atteintes à la probité
d'alerte
d'évaluation des 1/3
de contrôle et d'évaluation interne

Accessibilité

Plus d'informations sur le site de l'Université : www.universite-paris-saclay.fr, Rubrique Vie de Campus > Handicap > Contacts handicap # Service Handicap

Contact

Maud GRENIER-GODARD

Responsable Administrative et Financière
maud.grenier-godard@universite-paris-saclay.fr
Département FC/VAE/Alternance/EAD
01 70 27 08 56

Dans le cadre de la Chaire Achat public, soutenue par la Fondation Paris-Saclay Université et les mécènes.

**FORMATION
CONTINUE**

**Cycle de
Formation**

Contract Management

**université
PARIS-SACLAY**

**FACULTÉ
JEAN MONNET**
DROIT-ÉCONOMIE-GESTION





Inscription et tarifs

- **Tarif :**

1 000 euros (la formation n'est pas assujettie à la TVA)



Publics concernés

La formation contract management proposée par le département Formation Continue de la Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Gestion) de l'Université Paris Saclay, dans le cadre de la Chaire Achat public, s'adresse à des personnes (fonction achats, projets, ...) ayant une première expérience de gestion des contrats et souhaitant renforcer leurs méthodes et outils de Contract Management.

La formation ne s'adresse pas aux Contract Managers ayant atteint un niveau senior dans cette discipline.

Les acheteurs tant publics que privés se doivent de développer leurs compétences et leurs fonctions de contract managers. C'est dans cette optique qu'un cycle de formation de deux journées leur est proposé. Animé par des professionnels d'expérience, il s'adresse à des personnes (acheteurs, donc, mais aussi responsables de projets, opérationnels...) ayant une expérience de gestion des contrats et souhaitant renforcer leurs méthodes et outils de contract management.

Dates

LE JEUDI 10 ET LE VENDREDI 11 JUIN 2021.

La programmation des sessions est donnée à titre indicatif et est susceptible de changements.

Format

2 jours (4 séances de 4 heures).
Formation susceptible d'être reportée ou effectuée partiellement en mode distanciel, au vu de l'évolution des conditions sanitaires.

Lieu

Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Gestion) Piétons : 54, Boulevard Desgranges - 92330 Sceaux.
(RER B – station Robinson)

Voiture : 35, Avenue Paul Langevin - 92260 Fontenay-aux-roses

Responsable de formation

Jean-Marc PEYRICAL jean-marc.peyric@universite-paris-saclay.fr

Présentation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La grande majorité des formations en contrat de la commande publique portent sur leurs procédures de passation. Leurs phases d'exécution sont beaucoup moins traitées, alors qu'il s'agit d'un domaine particulièrement important tant pour les acheteurs publics que pour les entreprises. Il faut rappeler que la grande majorité des contentieux affectant les marchés publics et les concessions concerne non pas leur passation mais leur exécution; et qu'ils traduisent souvent non seulement un manque de préparation des procédures en amont mais aussi des carences dans le suivi des contrats une fois attribués et signés.

La crise sanitaire et économique que nous traversons depuis le premier trimestre de cette année 2020 et qui sera sans doute encore présente pendant des mois voire des années a mis en lumière la nécessité d'être particulièrement attentif et rigoureux tant sur la rédaction des clauses contractuelles que sur le suivi et le contrôle de leur mise en œuvre.

PARTENARIATS

Cycle de formation dans le cadre de la Chaire Achat public, soutenue par la Fondation Paris-Saclay Université et les mécènes et en partenariat avec le Master 2 Droit des achats publics.

PROGRAMME

1^{ère} session : les éléments fondamentaux et les effets d'un contrat

Bref rappel de l'environnement des Marchés Publics

Sources : droit européen / droit interne

Procédures de passation

Techniques d'achat

Le contrat comme outil de gestion

Qu'est-ce qu'un contrat ?

Les effets d'un contrat

Les Parties Contractantes : GME(S), Sous-traitance, Co-traitance

Les éléments constitutifs du contrat : préambule, contrat, annexes

Les clauses structurelles/majeures des contrats

Les phases de la relation contractuelle : phase de négociations, phase d'exécution, phase de négociations de fin de projet

Les référentiels contractuels principaux : CCAG, CAC Armement, FIDIC...

Mise en pratique (exercice) : structuration des pièces contractuelles pour optimiser leur lisibilité

Contrats

Spécifications Technique

Planning

Calendrier de paiement, etc.

2^{ème} session : Les Outils et Réflexes du Contract Manager

Pilotage et traçabilité des échanges

Les règles de communication et interlocuteurs pour une bonne gestion contractuelle

Les comptes-rendus de réunions (projet, suivi, pilotage, stratégique, etc)

La traçabilité des échanges et écarts avec la baseline contractuelle

Exercice : quelle forme pour les échanges épistolaires, les compte-rendus de réunion ?

Gestion des modifications du contrat et des retards en cours d'exécution

L'usage des « change requests »

Comment évaluer l'impact planning d'une modification demandée par le Donneur d'Ordre ?

La formalisation par voie d'avenant :

Le régime juridique des Marchés Publics / concession ?

Les différents types d'avenants

La gestion des retards contractuels. Retards concomitants / application des pénalités

Les aspects comportementaux du Contract Management

Leader, factuel, rigoureux

Protéger les intérêts de l'entreprise pour le futur du contrat et Capacité de négociation/proposition de solution pour résoudre les conflits

Rôle du Contract Manager vis-à-vis des autres fonctions de l'équipe Projet > rappeler en amont les obligations du Donneur d'Ordre (ex : délai d'approbation des documents,...)

3^{ème} session : La Gestion des Claims

Claims entrants/ claims sortants : définition et éléments constitutifs d'un claim efficace

Processus à appliquer en cas de claim entrant : analyse du claim ? parade et stratégie de réponse ? processus interne Donneur d'Ordre ?

Claim sortants : constitution d'un claim sortant hors application des pénalités

Prévention des claims aux différentes étapes du processus (appel d'offre, exécution du contrat)

Analyses de risques Donneur d'Ordre et Fournisseurs

Clause de forclusion des réclamations

Outils de suivi des obligations du Donneur d'Ordre et du Fournisseur

Les principales sources de claims (écarts de planning, phases d'étude (livrables), interfaces, ...)

Comment formaliser la résolution d'un claim ? éléments à transcrire dans un avenant ou protocole

Les suites si le claim n'est pas résolu entre les Parties (escalade managériale, médiation, arbitrage, contentieux)

4^{ème} session : Le Contract Management en période de circonstances exceptionnelles

Identification des cas de circonstances exceptionnelles et régimes juridiques associés

Imprévision

Force majeure

Autres : fait du prince, sujétions techniques imprévues

Contract management opérationnel

Opportunité de se prévaloir de la circonstance exceptionnelle / analyse du contrat -> identification du cadre contractuel ou juridique / bilan coût-avantage

Comment prioriser les projets ?

Établir un plan de continuité d'activité

S'assurer de la traçabilité : des éléments justificatifs permettant de démontrer le fait générateur du lien de causalité entre le fait générateur et l'impact

Contract management financier

Exonération de responsabilité / pénalités lié à une prolongation de délai :
Demande de prolongation de délai non chiffrée
Le chiffrage de la prolongation de délai / la définition d'un nouveau planning
L'exonération de pénalités

Analyse des surcoûts :
Typologie de surcoûts
Quantification des surcoûts
Stratégie de négociation des surcoûts

Mise en pratique : analyse du Covid19/épidémie/état d'urgence sanitaire

Accessibilité

Plus d'informations sur le site de l'Université : www.universite-paris-saclay.fr, Rubrique Vie de Campus > Handicap > Contacts handicap # Service Handicap

Contact

Maud GRENIER-GODARD

maud.grenier-godard@universite-paris-saclay.fr

Responsable Administrative et Financière

Département FC/VAE/Alternance/EAD

01 70 27 08 56

Dans le cadre de la Chaire Achat public, soutenue par la Fondation Paris-Saclay Université et les mécènes.

**FORMATION
CONTINUE**

**Cycle de
Formation**

Les contrats de la commande publique en Afrique

université
PARIS-SACLAY

**FACULTÉ
JEAN MONNET**
DROIT-ÉCONOMIE-GESTION





Inscription et tarifs

• **TARIF :**

1 000 euros (la formation n'est pas assujettie à la TVA)



Publics concernés

Fonctionnaires et Hauts Fonctionnaires des Etats Africains, de langue francophone ou non, qu'ils proviennent d'administrations centrales, délocalisées ou décentralisées.

Dates

LES LUNDI 7, MARDI 8 ET MERCREDI 9 JUIN 2021.

La programmation des sessions est donnée à titre indicatif et est susceptible de changements.

Format

3 jours. Formation susceptible d'être reportée ou effectuée partiellement en mode distanciel, au vu de l'évolution des conditions sanitaires.

Lieu

Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Gestion)

Piétons : 54, Boulevard Desgranges - 92330 Sceaux. (RER B - station Robinson)

Voiture : 35, Avenue Paul Langevin - 92260 Fontenay-aux-roses

Responsable de formation

Jean-Marc PEYRICAL jean-marc.peyrical@universite-paris-saclay.fr

Présentation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les contrats de la commande publique, marchés publics et concessions, ont un impact économique considérable sur le continent Africain.

Vecteur de développement pour la plupart des Etats du continent mais aussi des instances financières internationales, la passation et le suivi de l'exécution de ces contrats nécessite une certaine technicité, et donc une formation adaptée pour les agents publics souhaitant s'investir dans ce domaine.

La crise sanitaire mondiale qui a traversé toute l'année 2020 a renforcé l'obligation de disposer d'acheteurs publics sachants et compétents, afin que puissent être mises en œuvre des politiques d'achats à la fois efficaces et respectueuses de l'environnement.

Cela est d'autant plus vrai au sein des Etats Africains où le métier d'acheteur public ne pourra que se développer de façon exponentielle tant au sein des administrations d'Etat que locales dans les prochaines années à venir

PROGRAMME

Introduction / Présentation générale

1. Le triple intérêt de la commande publique

Économique

Politique

Juridique

2. Les marchés publics-concessions

Le critère du risque économique. Comment l'utiliser ?

3. Le cas des conventions d'occupation domaniale

De nouvelles obligations de publicité

4. Le cas des appels à projets

Une frontière fragile avec la commande publique

5. Le cas du partenariat public privé

Du contrat de partenariat au marché de partenariat

Le PPP vu à l'échelle internationale

6. Les acteurs de la commande publique

les acheteurs publics et autorités concédantes – la tendance au regroupement et à la mutualisation – les entreprises publiques locales (SEM, SPL...)

les opérateurs économiques : entreprises, associations, personnes publiques

7. Les sources internationales et internes du droit de la commande publique

L'Accord sur les marchés publics (AMP) dans le contexte de l'OMC

Les principes de l'OCDE

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)

La gestion des retards contractuels. Retards concomitants / application des pénalités

Les textes européens

Les textes communautaires africains (UEMOA et CEMAC)

La planification des marchés : définition des besoins et préparation des procédures

1. La définition préalable des besoins

Un impératif pouvant être sanctionné

Les choix à effectuer en amont :

- Forme et modalité d'évolution du prix
- Durée
- Allotissement
- Variantes
- Clauses de réexamen

Focus sur la définition des besoins selon la pratique et les codes des pays représentés

2. Les solutions en cas de difficultés de définition

Les marchés fractionnés :

- Accords-cadres avec marchés subséquents ou bons de commande
- Marchés à tranches

Le mécanisme du dialogue compétitif :

- Conditions de recours et déroulement de la procédure

Les solutions généralement prévues dans les codes des marchés publics des pays représentés

La passation des marchés

1- Les procédures dépendantes des seuils

Les procédures non formalisées

- Le seuil de passation des marchés
- Les Marchés à procédure adaptée (MAPA)

Les procédures formalisées

- L'appel d'offres ouvert ou restreint
- L'appel d'offres international (ouvert ou restreint)
- L'alternative de la procédure négociée

2. Les procédures spécifiques

Les marchés de maîtrise d'œuvre

- Le concours : modalité de déroulement
- Les autres procédures

Les marchés publics globaux

- Conception – réalisation
- Marché global de performances
- Marché de partenariat

3. Les procédures hors concurrence

Marchés négociés sans publicité ni concurrence (Marchés de gré à gré)

Exclusions diverses (droits exclusifs, acquisition de terrains et bâtiments, arbitrage et conciliation, emprunt...)

In – house et coopération public – public

4. Innovation et commande publique

Le partenariat d'innovation

Les marchés innovants en dessous de 100.000 €

5. La question de l'accès des PME à la commande publique

Le cas des entreprises locales face à la concurrence internationale

6. Les procédures des bailleurs

Les procédures Banque Mondiale

Les procédures UE

L'exécution des marchés

1. L'exécution financière

Les avances

Les acomptes

Les garanties : retenue de garantie, garantie à première demande, caution personnelle et solidaire

Les délais de paiement et les intérêts moratoires

2. Les modifications des marchés en cours d'exécution

Les clauses de réexamen

Le seuil de 10 et 15 % (encore appelé seuil des avenants dans le contexte africain)

Les prestations complémentaires

Le remplacement du titulaire du marché

Les modifications substantielles proscrites

Les opérations de construction publique Les acteurs - Les procédures - Les responsabilités

1. Les acteurs

La maîtrise d'ouvrage publique

- Définition - missions
- Co-maitrise d'ouvrage et délégation du maître d'ouvrage
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

La maîtrise d'œuvre

- Définition - champ d'application
- Les missions : mission de base, interdiction de scission

2. Les procédures - les responsabilités

La fin de l'opération de construction - réception et décompte général définitif

Les litiges et les partages de responsabilités en cas de différends et de dommages.

Les possibilités d'appel en garantie, l'éclairage jurisprudentiel

3. Le cas de la sous-traitance

La loi de 1975 et sa mise en œuvre

Les droits et devoirs du maître d'ouvrage, du titulaire du marché et du sous-traitant

La sous-traitance dans le contexte des pays représentés

Les litiges / la prévention des litiges

1. Les recours contentieux

Le référé précontractuel

Le référé contractuel

Les recours au fond : recours en contestation de validité et recours indemnitaire

Le recours en reprise des relations contractuelles

Le recours en demande de résiliation du contrat

Focus sur le contentieux devant les autorités de régulation des marchés publics en Afrique (UEMOA et CEMAC) : Délai de standstill, sanctions prononcées, recours contentieux contre les décisions rendues par les autorités de régulation des marchés publics

2. Le contentieux pénal : les manquements au devoir de probité

Concussion

Corruption passive et trafic d'influence

Prise illégale d'intérêts

Favoritisme

Soustraction et détournement des biens

Les organes de lutte contre la corruption dans le contexte africain

3. Les modalités de règlement amiable des litiges

La médiation

Les comités consultatifs de règlement amiable

La transaction

L'arbitrage

Les modalités de règlement amiable prévues par l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA), reprises dans les codes des marchés publics

PARTENARIATS

Cycle de formation dans le cadre de la Chaire Achat public, soutenue par la Fondation Paris-Saclay Université et les mécènes et en partenariat avec le Master 2 Droit des achats publics.

Accessibilité

Plus d'informations sur le site de l'Université : www.universite-paris-saclay.fr, Rubrique Vie de Campus > Handicap > Contacts handicap # Service Handicap

Contact

Maud GRENIER-GODARD

maud.grenier-godard@universite-paris-saclay.fr

Responsable Administrative et Financière

Département FC/VAE/Alternance/EAD

01 70 27 08 56

Dans le cadre de la Chaire Achat public, soutenue par la Fondation Paris-Saclay Université et les mécènes.



L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE
Proche, utile, innovant

FONDATION
PARIS-SACLAY
université

**FORMATION
CONTINUE**
**Diplôme
Universitaire**

Diplôme Universitaire (DU)
Law, Entrepreneurship and
Digital - Executive Program

université
PARIS-SACLAY

FACULTÉ
JEAN MONNET
DROIT-ÉCONOMIE-GESTION





Inscription et tarifs

- **TARIF :**

155 h : 2200 €

Le module de 50 h : 900 €

Prendre contact avec l'administration pour le tarif de groupe.

2200€
*(Tarif non assujéti
à la TVA)*

Publics concernés

- **Un public confirmé en droit, avocats ou juristes d'entreprise,**
- **Autres professionnels**

intéressés par l'entrepreneuriat au niveau national ou international, en France ou à l'étranger

Dates

DE FÉVRIER 2022 À JUIN 2022

2 à 3 séances de 2 heures par semaine,
de 18h à 20h

Format

La formation est dispensée à distance.

Elle est entièrement anglophone.

Tous les enseignements sont évalués sur la base de travaux de groupe écrits et/ou oraux.

Lieu

Enseignement à distance

Adresse postale :
Institut pour l'Entrepreneuriat et l'Innovation (IEI)
27, Avenue Lombart - 92260 Fontenay-aux-Roses
(RER B, station Fontenay-aux-Roses)

Responsable de formation

Véronique MAGNIER, veronique.magnier@universite-paris-saclay.fr
Hossein SHEKARCHI, hossein.shekarchi@universite-paris-saclay.fr

Présentation

CONTEXTE

Depuis leur entrée dans le 21^{ème} siècle, les économies des Etats sont confrontées à des bouleversements majeurs liés à la digitalisation des services et l'internationalisation des échanges. Proposant des produits ou services disruptifs reposant sur une parfaite maîtrise du digital et portées par leur gouvernance flexible, les sociétés innovantes apportent une réponse originale à la satisfaction de nouveaux besoins et composent désormais une part grandissante de l'activité économique. Les problématiques auxquelles elles sont confrontées les conduisent à se structurer au mieux pour déjouer les risques stratégiques, rechercher les modes de financements les plus fiables, recruter des talents de façon pérenne, ou encore organiser le rachat de leur propre activité...

OBJECTIFS DE LA FORMATION

• **Le DU LEAD Executive de l'Université Paris-Saclay offre une formation d'excellence très complète avec, comme objectif, de préparer des professionnels à bien appréhender le monde entrepreneurial**

sous toutes ses dimensions -juridiques, managériales et digitales- et à répondre efficacement aux risques stratégiques, juridico-financiers et digitaux auxquels sont exposés les créateurs d'entreprise.

• **Dispense un enseignement pointu et complet sur toutes les problématiques allant de la conception du projet à sa pérennisation en passant par sa structuration sociale et son financement.**

Il donne les outils utiles qui permettent de répondre à toutes les questions entrepreneuriales d'un client. Y interviennent de grands spécialistes, professeurs de droit et de management de l'Université Paris-Saclay et de HEC, cabinets d'avocats spécialisés dans le conseil aux startups (EY Société d'avocats, Herbert Smith, Quinn Emmanuel, Fieldfisher, Jeantet, Hashtag Avocats, etc...) et entrepreneurs de renommée internationale (Leaders League, The Family ...).

• **La formation prépare ses diplômés à apporter des réponses et un accompagnement juridiques adaptés au développement des activités numériques du monde des affaires et des nouvelles technologies appliquées aux entreprises innovantes.**

Les cours sont dispensés en anglais.



PROGRAMME

Module 1 : Start an innovative business

Introduction to entrepreneurship (3 séances)

Startup structure, corporate law & Governance (4 séances)

Tax & Insurance law for startups (3 séances)

IP- IT law (3 séances).

Module 2 : Finance a startup

Leadership & strategy (2 séances)

Financing startups & Venture Capital (3 séances)

Negotiation & contract drafting (3 séances)

Module 3 : Manage a startup

Operations Management (2 séances)

IP/IT & Digital Strategy (3 séances)

Legal & Human resources aspects of recruiting talents (2 séances)

Conflict resolution : legal and business aspects (3 séances)

Conférences

LES + DE LA FORMATION

Une formation très complète en entrepreneuriat, dispensée par des spécialistes de renom, permettant de développer une expertise renforcée de conseil juridique aux entreprises innovantes et de s'insérer aisément dans l'écosystème des startups.

Accessibilité

Plus d'informations sur le site de l'Université : www.universite-paris-saclay.fr, Rubrique Vie de Campus > Handicap > Contacts handicap # Service Handicap

Contact

Maud GRENIER-GODARD

maud.grenier-godard@universite-paris-saclay.fr

Responsable Administrative et Financière

Département FC/VAE/Alternance/EAD

01 70 27 08 56

Véronique MAGNIER

veronique.magnier@universite-paris-saclay.fr

université
PARIS-SACLAY

FACULTÉ
JEAN MONNET
DROIT-ÉCONOMIE-GESTION

FORMATION
CONTINUE

DAEU

Diplôme d'Accès aux Études Universitaires option A (littéraire) en cours du soir

université
PARIS-SACLAY

FACULTÉ
JEAN MONNET
DROIT-ÉCONOMIE-GESTION





Inscription et tarifs

- **Financement individuel :**

Droits d'inscription réglementés : 170€

+ Frais de formation : 450€

- **Financement par un organisme :**

Possibilité de financement par un organisme financeur ou par une entreprise

Droits d'inscription réglementés : 170€

+ Frais de formation : 1500€

450€
(tarif non assujéti)
à la TVA)

Les dossiers de pré-inscription sont téléchargeables sur le site internet de la Faculté à compter du mois de juillet :

www.jm.universite-paris-saclay.fr, Rubrique Formation > Offre de formation > DAEU

L'admission s'effectue entre le mois de septembre et le mois d'octobre après entretien avec le responsable pédagogique.

Publics concernés

- • **Toute personne ayant interrompu ses études depuis plus de 24 mois et :**

> Âgée de 20 ans minimum et justifiant de deux ans d'expérience professionnelle au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme.

> Ou âgée de 24 ans minimum.

PRIORITÉ AUX SALARIÉS

Dates

ADMISSION : Septembre à octobre

COURS : Novembre à mai

EXAMENS : 1^{ère} session : juin

2^{ème} session : septembre

Format

260 h par an.

Cours le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 17h15 à 20h15.

Lieu

Institut pour l'Entrepreneuriat et l'Innovation (IEI)
27, Avenue Lombart - 92260 Fontenay-aux-Roses
(RER B, station Fontenay-aux-Roses)

Responsable de formation

RENAUD DAVID renaud.david@universite-paris-saclay.fr

Présentation

OBJECTIFS

Obtenir un diplôme qui confère à son titulaire les mêmes droits que le Baccalauréat pour :

- Accéder à l'Université
- Se présenter à tout concours ou formation requérant le niveau Baccalauréat.

Dans cette optique, la formation permet l'acquisition des connaissances générales nécessaires pour des études supérieures. Les enseignements dispensés s'alignent sur les programmes du cycle terminal de l'enseignement général secondaire.

ORGANISATION

UNE FORMATION EXIGEANTE

La plus grande assiduité est requise de la part du stagiaire. Il a en outre à effectuer un travail personnel régulier. Le contrôle continu des connaissances entre pour 50% dans la note finale d'examen.

L'examen final est constitué d'épreuves écrites (une moyenne générale de 10/20 valide le diplôme). Les notes égales ou supérieures à 10/20 acquises lors de la première session sont conservées. En cas d'échec aux deux sessions, les matières pour lesquelles les notes obtenues sont égales ou supérieures à 10/20 sont définitivement acquises et n'ont pas besoin d'être repassées lors des examens suivants.

Le délai entre la première inscription au diplôme et l'obtention de celui-ci ne peut excéder 4 années. Pour le calcul de cette durée, les inscriptions prises auprès d'universités différentes se cumulent.
Enseignements dispensés :
Français, Anglais, Histoire et Géographie



Accessibilité

Plus d'informations sur le site de l'Université : www.universite-paris-saclay.fr, Rubrique Vie de Campus > Handicap > Contacts handicap # Service Handicap

Contact

dae.jean-monnet@universite-paris-saclay.fr

FORMATION
CONTINUE

**DAEU
CNED**

Diplôme d'Accès aux Études Universitaires option A (littéraire) avec le CNED

**université
PARIS-SACLAY**

**FACULTÉ
JEAN MONNET**
DROIT-ÉCONOMIE-GESTION





Inscription et tarifs

- **Financement individuel :**

Droits d'inscription réglementés : 170€

+ Frais de formation : 225€

+ Frais d'inscription au CNED

- **Financement par un organisme :**

Possibilité de financement par un organisme financeur ou par une entreprise

Droits d'inscription réglementés : 170€

+ Frais de formation : 750€

+ Frais d'inscription au CNED

225€
(tarif non assujéti
à la TVA)

Les dossiers de pré-inscription sont téléchargeables sur le site internet de la Faculté à compter du mois de juillet : www.jm.universite-paris-saclay.fr, Rubrique Formation > Offre de formation > DAEU

Publics concernés

- **Toute personne ayant interrompu ses études depuis plus de 24 mois :**

> Âgée de 20 ans minimum et justifiant de deux ans d'expérience professionnelle au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme.

> Ou âgée de 24 ans minimum

Dates

ADMISSION : Septembre à novembre.

STAGES RÉUSSITE : 3 séances par matière les vendredis ou samedis à l'I.E.I de Fontenay-aux-Roses

EXAMENS :

1^{ère} session : juin

2^{ème} session : septembre

Format

400 h de travail personnel par an
(100 h par matière)

Lieu

Institut pour l'Entrepreneuriat et l'Innovation (IEI)
27, Avenue Lombart - 92260 Fontenay-aux-Roses
(RER B, station Fontenay-aux-Roses)

Responsable de formation

RENAUD DAVID renaud.david@universite-paris-saclay.fr

Présentation

OBJECTIF

L'obtention du diplôme confère à son titulaire les mêmes droits que le Baccalauréat. Il permet ainsi de s'inscrire à l'Université, de se porter candidat à un concours ou de postuler à une formation requérant le niveau Baccalauréat. Dans cette optique, la formation permet l'acquisition des connaissances nécessaires pour des études supérieures. Les enseignements dispensés s'alignent sur les programmes du cycle terminal de l'enseignement général secondaire.

PROGRAMME

Matières :

Français

Anglais

Histoire

Géographie

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le candidat reçoit du CNED les fascicules des cours qu'il devra étudier et les devoirs qu'il devra retourner au CNED (corrections personnalisées). Le stagiaire bénéficie d'un suivi de la part des professeurs du CNED qu'il peut contacter aisément par téléphone ou par internet. Un site de formation est également disponible en ligne. Il offre un accès à des ressources pédagogiques supplémentaires et à un forum.

Afin d'accompagner les stagiaires dans leur formation, la Faculté Jean Monnet organise entre le mois de janvier et le mois de mai des séances de regroupement ou stages de réussite le vendredi soir. Par un contact direct avec les enseignants du DAEU, ces séances permettent au candidat d'obtenir toutes les précisions utiles sur les contenus ou les modalités des épreuves.

L'examen final est constitué d'épreuves écrites. Les notes égales ou supérieures à 10/20 acquises lors de la première session sont conservées. En cas d'échec aux deux sessions, les matières pour lesquelles les notes obtenues sont égales ou supérieures à 10/20 sont définitivement acquises et n'ont pas besoin d'être repassées lors des examens suivants. Le délai entre la première inscription au diplôme et l'obtention de celui-ci ne peut excéder 4 années. Pour le calcul de cette durée, les inscriptions prises auprès d'universités différentes se cumulent.



Accessibilité

Plus d'informations sur le site de l'Université : www.universite-paris-saclay.fr, Rubrique Vie de Campus > Handicap > Contacts handicap # Service Handicap

Contact

dae.jean-monnet@universite-paris-saclay.fr